

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . » 3. 50
Trois mois . » 2. —

NOUVELLISTE

VALAISAN

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum par une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haassenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Le Vice-Juge de Port-Valais

Soixante-cinq électeurs de la commune de Port-Valais, sur le mot d'ordre d'un pince-sans-rire ou pour des motifs politiques qui nous sont inconnus, ont élu vice-juge M. l'abbé Zufferey, Révérend Curé de la Paroisse.

M. Curdy, député et président, n'a pas attendu la proclamation définitive du scrutin pour protester avec énergie contre cette candidature et contre cette élection qu'il a qualifiées d'illégales et d'inconstitutionnelles.

C'est vrai et c'est faux.

Vrai, en regard de la Constitution cantonale; faux, en regard de la Constitution fédérale.

Et comme celle-ci prime inévitablement et nécessairement celle-là, il s'ensuit que l'élection de M. l'abbé Zufferey est parfaitement légale et constitutionnelle.

Nous ne connaissons pas les intentions du curé de Port-Valais, mais nous déclarons en toute franchise que si nous étions à sa place nous maintiendrions notre nomination, en dépit de l'annulation officielle qu'il va recevoir de Sion, un de ces jours, si ce n'est déjà chose accomplie.

Berne lui donnera raison.

Et nos politiciens se verraient enfin dans l'obligation de résoudre ce fameux problème de l'article 89 qu'ils n'ont abordé que pour le laisser cuire dans son jus.

Deux ou trois semaines avant la votation populaire de la Constitution, nous avons reçu d'hommes sérieux et influents la promesse formelle que l'odieux article, qui range nos prêtres parmi les faillis et les condamnés de droit commun, serait revu et corrigé dans une loi subséquente.

Le même langage avait été tenu, d'ailleurs, à l'Autorité ecclésiastique.

Là-dessus, confiant et bon enfant, nous recommandâmes, dans le *Nouvelliste*, cette constitution dont un ou deux articles nous faisaient horreur.

Certes, ce fut bien un peu en grognant, à l'instar d'un ours muselé, que nous nous rendimes au scrutin, mais, tout pesé, nous estimions qu'il est des cas où il faut savoir sacrifier ses préférences, voire ses opinions, sur l'autel de la discipline.

On ne nous reprendra plus

Derrière ceux qui jurent, nous verrons toujours la silhouette de ceux qui se parjurent.

M. l'abbé Zufferey a une excellente occasion de relever ce gant.

Il n'a ni cherché ni voulu le petit honneur de quatre sous que des électeurs facétieux lui ont octroyé; il garde tout simplement le morceau d'autorité judiciaire qu'ils ont épinglé de force à sa soutane.

On mettra naturellement tout en branle pour le dissuader de suivre un tel conseil, qu'on représentera comme un casse-cou, mais la réponse est toute trouvée: « Commencez, mes

braves amis, par rappeler, des calendes grecques où vous les avez expédiés, les promesses que vous avez faites au Vénérable Clergé dont je suis membre, sinon ce qui sort de votre bouche peut avoir tout au plus la valeur de bulles de savon. »

Le mot est dur, mais il est juste, et M. l'abbé Zufferey, qui s'entend en courage, est de taille à le prononcer.

On ne manquera pas non plus, pour justifier l'incompatibilité des fonctions ecclésiastiques et des fonctions civiles, de revenir sur cette vieille rengaine de la situation privilégiée qui est faite à nos prêtres dans les écoles primaires.

C'est jouer, non pas sur le velours, mais avec le feu.

Etre membre d'une commission scolaire, c'est remplir des fonctions éminemment civiles, précisément par la volonté de la Constitution fédérale qui proclame sur tous les tons la laïcité de l'école.

Cette question, comme d'autres, ne tardera pas, d'ailleurs, à être tranchée, et l'on s'apercevra trop tard, hélas! que les fins matois de la politique auront tout simplement assis notre Clergé entre deux chaises. Ce sera la situation privilégiée.

M. Léon Martin, député et conseiller communal, a, en effet, l'intention de porter ce différend devant le Conseil fédéral. Il a dernièrement proposé d'exclure le curé de la commission scolaire et, au vote, il a été abandonné par tous ses amis du conseil de Monthey qui, n'ayant pas le courage d'une opinion, se sont réfugiés dans la lâcheté d'une abstention, de telle sorte que le curé a été maintenu membre de la Commission par les six voix conservatrices contre la voix de M. Martin.

Mais nul doute que le Conseil fédéral ne fasse droit à la requête de ce dernier.

La Constitution est là.

Nous prions et supplions donc M. l'abbé Zufferey de conserver son écharpe de vice-juge avec la permission de son évêque.

Non pas que nous souhaitons, pour lui, un rôle bruyant, tapageur, pas plus que pour aucun prêtre, mais aujourd'hui, pas plus que hier, le Vénérable Clergé doit s'étendre sous les pieds des maîtres du jour comme les esclaves sur qui marchait Sapor.

CH. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Mois de St Joseph. — Le Sacré-Cœur, le Rosaire et le culte de saint-Joseph sont les trois dévotions providentielles que Dieu avait réservées à nos temps difficiles.

Le mois de saint Joseph a pris depuis cinquante ans une grande et rapide extension; les exercices qui lui sont consacrés acquièrent chaque année un nouveau degré de ferveur et de solennité. Le jour n'est pas éloigné, nous aimons à le croire, où l'on verra dans tous les paroisses, pendant le mois de mars, de pieux fidèles prosternés dans une prière commune devant les autels de saint Joseph, parés de leurs plus beaux ornements.

1. La dévotion à saint-Joseph doit être agréable à Dieu entre toutes celles qui ont pour but d'honorer les saints. Dieu aime que que nous honorions les saints, ses serviteurs; et, par leur intermédiaire, il nous accorde ses grâces plus facilement que par nos simples prières.

Or, si on excepte la sainte Vierge, quel est le saint qui ait plus que saint Joseph travaillé pour Jésus-Christ et pour sa gloire? Aussi, en honorant le saint Patriarche d'un culte spécial, on ne fait qu'imiter l'exemple de Jésus qui eut pour son père nourricier de si affectueuses dévotions.

2. La dévotion à saint Joseph est une des plus naturelles au cœur catholique. Parmi les chrétiens, il est vrai, il y a des hommes égarés dans les voies de l'erreur, qui croient que l'on ôte à Jésus-Christ tout l'honneur que l'on ôte à sa sainte Mère, à saint Joseph et aux saints. Ils ne comprennent pas la distance qu'il y a entre l'adoration rendue à Dieu seul et l'hommage de vénération accordé aux saints comme à des amis privilégiés de Dieu.

Mais les vrais enfants de l'Eglise ont une pente naturelle à aimer les saints que Dieu a daigné aimer lui-même. Dès lors, quel est le saint qui, après la Vierge Marie doit attirer plus que saint Joseph la dévotion des cœurs chrétiens. Si nous aimons les saints en raison de leur amour et de leur dévouement pour Dieu, quel est le saint qui a le plus aimé Dieu, qui l'a le mieux servi.

Enfin, la dévotion au mois de saint Joseph est une des plus utiles aux fidèles. Plus un saint est puissant auprès de Dieu, plus précieuse est son intercession. Comment donc n'aurions-nous pas confiance en celui que Jésus honora lui-même comme son bienfaiteur et qui daigna lui obéir?

Ames pieuses, embrassez donc avec joie une dévotion si salutaire et si agréable à Dieu.

Grand-duc moine. — On manda de Moscou au « Berliner Tageblatt » que le grand-duc Demetrius Constantinovitch, grand-oncle du tsar, a décidé de renoncer à tous les privilèges de sa naissance et à entrer dans un monastère de l'Eglise grecque orthodoxe. Il prendra le nom de Père Demetrius. Le grand-duc, qui est âgé de quarante ans, est général de division dans l'armée russe et aide de camp du Tsar. Il est célibataire.

Retrouvés dans les glaces du Nord. — On lit dans le « Standard » que le port de Plymouth a reçu des nouvelles du schooner *Olgar*, monté par le capitaine Mogg et quatre hommes d'équipage, qu'on croyait perdus dans une tourmente depuis quinze mois. L'équipage a établi ses quartiers d'hiver à Point-Barrow.

La lettre qui annonce cette nouvelle est datée du 1er novembre. Elle a été portée par des Esquimaux jusqu'à Teller City à travers 800 kilomètres de glace, et de là par des attelages de chiens jusqu'à Valdez, où l'a reçu un vapeur allant à Puget-Sound.

Pour aller danser. — A Tonnoins, près d'Agon, la soirée du Mardi-Gras a été attristée par un grave accident.

Une servante de 21 ans, Berthe Paga, très accorte et très gentille personne, au service de Mme et M. Latt, ingénieur, avait vaillamment sollicité de ses maîtres l'autorisation de se rendre au bal du Mardi-Gras.

Ayant obtenu cette faveur le dimanche précédent, ses patrons ne voulant pas que la jeune servante fût trop souvent abandonnée à ses caprices, refusèrent.

Berthe Paga résolut alors de se rendre clandestinement au bal. Elle attendit que ses maîtres fussent couchés et, entre dix et onze heures du soir, du haut du second étage où était située sa chambre, la jeune servante fit ses préparatifs d'évasion.

Une corde fut fixée par ses soins à la croisée de son appartement donnant sur la Grande-Rue, après quoi, Berthe Paga enjamba l'appui de la croisée et se laissa glisser; mais le frottement des mains contre la corde fut si violent dans la première moitié de la descente que l'imprudente, brûlée au visage, dut brusquement lâcher prise. Elle s'abattit lourdement sur le sol, et dans sa chute se cassa un bras et une jambe et se fit sur tout le corps de multiples contusions.

Les voisins avaient aussitôt donné l'éveil aux patrons de la malheureuse, qui fut transportée dans un état des plus graves à l'hospice.

Simple réflexion. — La liberté est ancienne en Europe; c'est le despotisme qui est nouveau.

Curiosité. — Quel est l'état civil d'une femme divorcée? Interrogé sur ce point par une autorité communale, le département fédéral de justice et police a répondu: Celui qu'elle possédait avant la célébration du mariage annulé. Si donc, elle n'avait à cette époque pas déjà contracté de mariage, l'état civil de l'intéressée doit indiquer après le divorce que cette dernière est célibataire. Et doit-elle s'appeler madame ou mademoiselle?

Pensée. — Du jour où le divorce entre la

pensée humaine et le christianisme sera consommé, ce sera le commencement irrémédiable de la décadence radicale de la civilisation dans le monde.

Mot de la fin. — Comment, monsieur, c'est maintenant que vous venez me dire que vous n'épousez pas ma fille? Vous n'y pensez pas! Les bans sont publiés!

— Les bans! Eh bien! faites comme moi.
— Qu'est ce que vous faites?
— Je m'assois dessus.

Grains de bon sens

Incroyable!

Cette exclamation témoigne parfois de notre incrédulité, le plus souvent de notre surprise ou de notre admiration à l'annonce d'une vérité profonde, ou en face d'un fait merveilleux qui, tout d'abord, nous semble impossible.

Toute proposition qui a été prouvée par le genre de preuve qui lui appartient est absolument croyable et doit être crue, quelque incroyable qu'elle paraisse.

Aucune objection même insoluble ne peut être admise contre la vérité, autrement la vérité ne serait plus la vérité.

Dans ce cas, l'insolubilité de l'objection n'accuse plus que l'ignorance de celui qui ne sait la résoudre.

Je suppose la divine Eucharistie: le Christ se trouve réellement présent en ce mystère; il l'a dit, sa parole est claire, précise, formelle; voilà la vérité certaine; elle ressort évidente des pages de l'Evangile, de l'enseignement consolat de l'Eglise.

Contre cet article de foi que d'objections les sens protestent; la vue, le goût, le toucher, l'odorat disent: c'est du pain, c'est du vin que vous nous présentez; la raison curieuse demande: Comment le Fils de Dieu fait homme peut-il donner sa Chair à manger? Comment peut-il se trouver en même temps en tant de lieux différents? Comment?

Un simple fidèle, même un théologien vous répondra: Je n'en sais rien, je ne puis résoudre vos doutes; interrogez sur ce point de plus savants que moi; tout ce que je sais c'est que Jésus est présent au St-Sacrement puisqu'il l'a dit; cela suffit, le reste ne me regarde pas.

Cette réponse est celle du bon sens, elle est celle du savant en contemplation devant les merveilles de la nature, il voit la vérité, il l'affirme; il a fait une découverte, il la proclame; ou le contredit on déclare: c'est impossible! Comment cela se peut-il? Il répond: je n'en sais rien, mais c'est ainsi; l'expérience le prouve.

Le fidèle, comme le vrai savant, est humble; il sait qu'il ignore beaucoup de choses; et il ne craint pas de le dire.

Mais allez demander à l'incrédule de confesser son ignorance! Il aura bientôt fait de vous traiter de clercal et d'esprit faible; il est lui, un esprit fort.

L'orgueil lui tient lieu de science; il regarde comme incroyable tout ce qui favorise la religion pendant qu'il croit aveuglément et avec obstination tout ce qui paraît lui être contraire; je l'ai déjà démontré; sa résistance augmente encore lorsque les vérités ou les faits qu'il faut croire entraînent des conséquences qui le gênent et l'incommodent.

Laissons donc l'impie dire, avec

l'accent du doute et du mépris, des vérités de l'Evangile: *C'est impossible! C'est incroyable!*

Disons, nous chrétiens, avec l'accent de l'admiration et de la reconnaissance: *C'est incroyable* ce que les vérités nous révèlent de bonté et d'amour de Dieu pour nous, ses petites créatures!

LES ÉVÉNEMENTS

Le conflit des Balkans

ENCORE UN EFFORT...

Une dépêche de Londres nous apprend que la France et l'Angleterre sont décidées à régler leur conduite sur celle de la Russie. Si cette puissance n'approuve pas l'idée d'une démarche collective des puissances à Belgrade, conformément aux idées de l'Allemagne, Paris et Londres s'abstiendront de faire cette démarche.

Il n'y a pas à louer outre mesure le Foreign Office et le Quai d'Orsay de cette détermination: ils ne pouvaient pas, nous l'avons dit, en prendre une autre. La France a le devoir strict de soutenir son alliée, quoi qu'en disent, en invoquant cent mauvais prétextes, les feuilles gouvernementales.

Mais elle a le droit de l'engager à presser de toute son autorité sur la Serbie pour la dissuader d'un coup de tête. On dit que la Russie, moins emportée que ces jours derniers, donne de bons conseils à ses amis de Belgrade.

On dit aussi que l'Allemagne, qui a refusé d'intervenir officiellement à Vienne, parle tout bas de prudence au fougueux baron d'Érenthal.

Voici donc le ministre de François-Joseph balancé entre le désir de poursuivre son bluff et la crainte d'avoir tout le monde à dos. Avait-il cru vraiment entamer la triple entente?

Que chacun y mette du sien, encore un effort et, après avoir été si près de la rupture générale, nous finirons peut-être par voir l'Europe entière en route pour une conférence qui aurait dû se réunir il y a longtemps.

Je dis « peut-être », car nous avons déjà essuyé tant d'alertes et aussi conçu tant d'espairs vains, que nous devons rester sceptiques jusqu'à nouvel ordre.

Espérons pourtant que les dernières folies ne seront pas commises.

Des échanges de vues effectués jusqu'ici entre les puissances, il résulte d'ailleurs que le principe d'une démarche à faire à Belgrade serait accepté par tous les cabinets, y compris celui de St-Petersbourg. Il s'agirait sans doute d'amener amicalement la Serbie à ne pas insister sur ses revendications territoriales, mais le fond même de la demande et ses modalités font encore l'objet de pourparlers qui n'ont pas abouti à un résultat définitif.

J. Cler...

Nouvelles Etrangères

Les enterrements religieux en France. — Le sénateur Cornet, maire de Sens (Yonne), avait pris un arrêté aux termes duquel le clergé de cette ville ne pourrait dorénavant

accompagner les convois funèbres en costume de chœur qu'à la condition de prendre place dans une voiture fermée fournie par la municipalité.

Les curés de Sens ayant refusé de se soumettre à cet usage se virent dresser des procès-verbaux. Acquisités une première fois par le juge de paix de Sens, ils furent renvoyés devant le juge de paix de Joigny, après arrêt de cassation rendu sur un pourvoi du ministère public.

A Joigny, deuxième acquittement, nouveau pourvoi du ministère public et deuxième arrêt de cassation avec renvoi devant le juge de paix d'Auxerre, qui prononça une condamnation à un franc d'amende.

Le Conseil d'Etat, saisi par le clergé de Sens de la question de validité de l'arrêté municipal, vient d'en prononcer l'annulation.

Mort de Caran d'Ache. — Le dessinateur Caran d'Ache, de son vrai nom Emmanuel Poiré, est mort, jeudi soir à Paris, ensuite d'une maladie de cœur, à l'âge de 50 ans.

Il naquit en 1858, à Moscou où son grand père s'était établi après avoir servi sous Napoléon Ier. Mais lui n'y demeura que le temps de grandir et de finir ses études. A 20 ans, il partait pour la France y réclamer sa nationalité. Détaché au ministère de la guerre, il y accomplit tout son service militaire, s'y appliquant surtout au dessin des hommes et des chevaux, genre où il fut bientôt passé maître. Aussi, son temps fini, demeura-t-il dans la capitale pour y exercer sa vocation nouvelle.

Armé de son crayon — en russe Karandache — il s'acquit en peu de temps une célébrité qui fit à peine pâlir la gloire, plus jeune, des Forain et des Hermann-Paul.

Collision sur le Calais-Boulogne. — Le train de Calais-Boulogne, roulant à la vitesse de 80 km. à l'heure, s'est jeté, en gare de Brétigny, sur un train de marchandises venant de Charleroi. Les deux machines ont été culbutées; le wagon-restaurant a été brisé; le conducteur de l'express a été tué sur le coup; il appartenait au dépôt de Lille. Le mécanicien de l'express qui appartenait au dépôt d'Aunay; a eu les deux jambes brisées et est mort peu après la collision. Un agent du service des travaux a été tué. Le mécanicien du train de Charleroi ainsi que le chauffeur ont été blessés. Un voyageur a eu les deux jambes brisées et l'on a dû en faire l'amputation. La voie a été déblayée jeudi soir à 6 h. 15. Les blessés sont au nombre de dix. On ne connaît pas encore la cause de l'accident.

Noyés sous la glace. — On annonçait samedi de Hambourg qu'une passerelle s'était rompue entre le bord du bateau à vapeur « Kaiserin-Augusta-Victoria » et le quai, faisant ainsi de nombreuses victimes. Voici les détails que l'on reçoit sur ce terrible accident :

L'enquête a établi que l'accident est dû à l'insouciance des ouvriers eux-mêmes. On était en train de relier la passerelle au quai et les tra-

vailleurs l'envahirent avant que l'arrimage fut terminé. Les quelques cordes qui étaient déjà en place se rompirent sous le poids, laissant la passerelle glisser dans l'eau. Le sauvetage était des plus difficiles à cause de l'obscurité et du froid.

Les cadavres ayant disparu sous la glace, il est impossible d'évaluer le nombre exact des victimes, d'autant plus que dans le nombre se trouvaient des personnes qui voulaient visiter le navire. D'un navrant, une mère, n'écoulant que son désespoir et son courage aveugle, se jeta à l'eau pour tenter de sauver ses deux enfants, qui y avaient été précipités. Ce geste fut aussi héroïque qu'inutile et la malheureuse trouva une mort qui n'était que trop certaine. Par une douloureuse ironie du sort, les deux petits ont été sauvés.

Complot contre le tsar de Bulgarie. — La police a arrêté le Bulgare Anastassow et un Serbe habitant Sofia, nommé Popowitch, qui se préparaient, croit-on, à commettre un attentat à Routschouk en jetant une bombe contre le prince Ferdinand de Bulgarie, à son retour de Saint-Petersbourg.

Arrêtés, ils auraient avoué être membres d'une grande conspiration ourdie à Sofia contre la vie du prince.

Ils auraient été chargés de se procurer à Belgrade le matériel nécessaire à la fabrication de la bombe qui devait être portée en contrebande à Routschouk par une femme.

Anastassow prétend être étudiant en philosophie et correspondant de journal à Sofia; Popowitch déclare être venu à Belgrade pour se faire enrôler dans un corps de volontaires.

Une enquête est ouverte; la police recherche la femme qui serait complice.

Le trésor du mort. — Il y a une douzaine d'années, un ouvrier se suicidait à Thion-les-Vosges, près d'Epinal, France. Ses enfants lui savaient de l'argent; mais, malgré leurs recherches, ils ne purent mettre la main sur le magot, le jour du décès.

Or, dimanche dernier, on relevait sa tombe au cimetière. Prévenu par le fossoyeur, le fils assistait à l'exhumation. Quelle ne fut pas la surprise des deux hommes en voyant scintiller entre les os du squelette tout un amoncellement d'or: vingt louis de vingt francs et trente-cinq pièces de dix francs! Ne voulant pas que ses enfants, qui étaient en mauvais termes avec lui, profitassent de cet argent, le père n'avait trouvé rien de mieux que d'avaliser son petit trésor.

Bandits masqués. — On mande de Toulon que trois individus masqués, armés de fusils, ont attaqué, dans un bois, près du village de Signes, un berger nommé Vergon, qui était en possession d'une somme de 10,000 francs, fruit de ses économies et qu'il portait continuellement sur lui. Ce berger habite une maisonnette perdue dans la forêt.

Ses agresseurs l'ont surpris au moment où il en sortait pour faire abreuver son troupeau; ils l'ont ligotté et l'ont abandonné, presque mort de

froid et de frayeur, après lui avoir enlevé tout son avoir.

Un individu considéré comme un des voleurs a été arrêté et écroué à Toulon.

Singulière supercherie. — Une valise énorme était déposée, hier, à la consigne de la gare de Kandresin, en Silésie. La stupéfaction des employés fut à son comble lorsqu'ils s'aperçurent que cette valise avait parfois des soubresauts étranges et qu'en outre des bruits se faisaient entendre à l'intérieur.

Non sans de grandes précautions, ils l'ouvrirent et, un peu piteux, un homme en sortit.

C'est un repris de justice des plus dangereux, qui avoua avoir voulu cambrioler la caisse de la gare. Son complice, arrêté également, l'a rejoint en prison.

Attaqués par des sangliers. — M. Jean Gruet, propriétaire à Labouheyre, canton de Sibres, France, vient d'être victime d'une singulière mésaventure, probablement unique dans les annales cynégétiques du département.

Il se rendait, en voiture, au domaine de Tuyas, où il devait prendre part à une battue aux lapins, lorsque, sur le sentier qu'il suivait, fit irruption une bande nombreuse de sangliers. Ces fauves se lancèrent à l'assaut du véhicule et le culbutèrent. Ce n'est que grâce à la présence d'esprit d'un ami qui l'accompagnait que M. Gruet a pu sortir sain et sauf de la lutte.

Nouvelles Suisses

Le Conflit de Zurich

Le *Volkrecht* écrit ce qui suit :

« Les ouvriers sont las des protestations sur le papier; ils se défendent eux-mêmes contre les bandes bourgeoises, qui recourent à la violence, si les autorités sont incapables de le faire et prennent parti pour les entrepreneurs et pour la protection des bandes de « kroumirs » importés.

» Ils ne veulent plus savoir des résolutions et ne viendront pas à une deuxième assemblée de protestation.

» Les ouvriers de Zurich sont prêts à descendre dans la rue; ils sont las des provocations. Ils demandent non seulement qu'on intervienne contre les tapageurs mais aussi qu'on reconnaisse pleinement leur droit de placer des postes de grève. S'ils ne l'obtiennent pas par leurs protestations, ils devront recourir à d'autres moyens et ils le feront.

» La résolution soumise par le président de l'assemblée de protestation de vendredi soir, mais qui a été écartée comme superflue par l'assemblée, a, d'après le *Grullianer*, le texte suivant :

« L'assemblée des ouvriers de Zurich décide, si les autorités ne sont pas capables d'empêcher les actes

» de violence de l'Union bourgeoise et de ses partisans, que les ouvriers prendront les armes pour se défendre eux-mêmes. »

Amélioration

Lentement, mais espérons-le, sûrement, les C. F. F. remontent la pente du déficit. L'équilibre est encore loin d'être rétabli; il faudrait pour cela une mieux-value de quelques millions, cinq ou six au moins, sur l'exercice de 1908. Nous n'en sommes pas là, mais on constate un petit progrès que la statistique chiffre par 187 000 fr. pour le premier mois de l'année. Ce n'est pas le Pérou, ce n'est pas la Transvaal c'est une petite mine d'or quand même, et comme des plus-values analogues se sont produites pendant le dernier trimestre de 1908, elle permet de croire que l'amélioration n'est pas accidentelle. On en peut, du reste, trouver la preuve dans une circonstance caractéristique: la plus-value est réalisée malgré la persistance de la diminution des recettes brutes, non celles résultant des voyageurs, qui sont stationnaires, mais celles plus importantes que procurent les marchandises. En janvier 1909, la diminution sur ce chapitre, en regard du mois correspondant de 1908, est de 48,000 tonnes et 250 000 francs. Ainsi, l'amélioration est due tout entière au recul des dépenses, qui a atteint plus de 400,000 francs. Par là, la démonstration est faite que l'exploitation du réseau n'était pas inspirée de toute l'économie désirable et possible. On s'en était douté en voyant les différences considérables de pour cent des dépenses existant entre les arrondissements; de toute évidence, certains d'entre eux disposaient d'une ample marge pour des économies. Dans quelques mois, quand la comparaison pourra être utilement renouvelée, on s'apercevra d'un égalisation des conditions de l'exploitation, témoignage d'une direction plus attentive et d'un contrôle plus serré.

Il est beaucoup trop tôt pour tirer des derniers chiffres des conclusions fermes sur l'avenir. Ils autorisent, en revanche, une constatation intéressante le passé: si dès le début, les C. F. F. avaient suivi, dans leur exploitation, les principes dont ils paraissent s'inspirer actuellement, on n'en serait pas à débattre l'hypothèse de relèvements de tarifs et à étudier des coupes rases dans la circulation des trains. Ceci vient en confirmation de la thèse défendue à Berne par la commission du Cons il national, que la crise industrielle n'a pas été le premier facteur du déficit.

Mlle Isabelle Kaiser. — Sur la foi d'une dépêche datée de Cannes, nous avons annoncé, avec plusieurs de nos confrères, la mort de Mlle Isabelle Kaiser. Nous apprenons que cette nouvelle, répandue déjà mercredi, est heureusement inexacte. L'état de Mlle Kaiser inspire les plus vives inquiétudes. Tous ses admirateurs se joindront à nous pour souhaiter son rétablissement.

Maladies cancéreuses. — Samedi soir a été inauguré à Genève l'Institut pour le traitement des maladies cancéreuses.

Le gouvernement était représenté par M. le conseiller d'Etat Besson, la Ville, par son président, M. Piquet-Fages, l'Université par son recteur de nombreux professeurs et médecins.

Des discours ont été prononcés par MM. les Drs Edmond Dardy et Robert, Odier, ce dernier président de l'Institut.

Ancien préfet condamné. — L'ancien préfet du district de Soleure-Lebern, Joseph Rudolf, coupable de détournements pour une somme de 18 550 fr., a été condamné par la cour d'assises de Soleure à la peine de deux ans et demi de prison.

Drame de la vie. — Lundi matin, à Genève, dans le quartier de la Jonction, le bruit se répandit qu'un drame terrible venait d'avoir lieu à la rue des Tramways, n° 13.

M. J. P., manœuvre, Bernois, né en 1872, avait eu dans le cours de la nuit, une violente discussion avec sa femme, qu'il menaçait d'étrangler, ajoutant qu'ensuite il en « finirait ».

Mme P., effrayée, se réfugia chez des voisins.

Le jour venu, elle s'enquit de son mari. Comme elle supposait qu'un malheur était arrivé, elle envoya des voisins à sa recherche.

M. J. P. fut retrouvé dans un grenier, la tête fracassée. Il avait fait usage de son fusil d'ordonnance. La balle avait pénétré par l'œil droit, traversa le cerveau, puis, poursuivant son chemin, avait troué le toit, brisant une tuile.

Le cadavre de M. P. — un alcoolique, paraît-il — a été transporté à la morgue judiciaire, après les constatations d'usage faites par M. Colomb-Penard, conseiller municipal de Plainpalais.

L'industrie de la paille se transforme. — On ne peut plus dire de celle-ci que c'est une industrie domestique; on ne peut également plus prétendre que la paille en constitue la matière première la plus importante: la technique moderne a tout transformé: la machine remplace l'homme dans tout. Il faut voir à quelle perfection on est arrivé dans le tressage au moyen de la mécanique; quelles bordures, quelles garnitures compliquées on arrive à réaliser! Comme la paille ne se laisse pas bien travailler sur ces machines, ensuite de sa fragilité, on lui a préféré le coton, le chanvre, la soie, le crin.

L'industrie de la paille s'est donc transformée petit à petit en une branche de l'industrie textile, car il n'était plus possible de lutter contre la concurrence italienne, japonaise et chinoise pour le tressage proprement dit de la paille et même les chapeaux. Cette nouvelle industrie du canton d'Argovie, dont le centre se trouve à Wohlen, suit une marche des plus prospères, et les ouvriers sont très recherchés.

Affreux trépas. — Un villageois des environs de Liestal, Bâle. M. F. M. Vogel, a trouvé la mort dans des

FUUILLETON DU NOUVELLISTE

25

L'AIEULE MURÉE

par X...

LUCRÈCE RÉMANDIER

XI

Une mantille de dentelle noire, jetée sur ses cheveux légèrement argentés, faisait ressortir dans le visage aux traits très accentués l'étrange éclat des yeux et la matité du front.

Quelques instants après, le valet vint jeter au seuil du petit salon la phrase sacramentelle.

— Mademoiselle est servie!

Mais Alice ne s'arrêta pas à remarquer, pour regretter sa royauté domestique éphémère, que c'était à une autre malotenant que s'adressait ce mot « mademoiselle » désignant la maîtresse de maison.

Dans la banalité des propos échangés au cours du repas, Lucrèce cherchait visiblement

à se montrer aimable et pour son frère et pour Alice. Sa conversation était agréable, semée de mots piquants et de brillants paradoxes. On s'apercevait tout de suite que cette créature, si disgraciée physiquement et n'ayant pu jamais songer à plaire par son extérieur, avait pris l'habitude de la coquetterie de l'esprit. Seulement, il y avait au fond de son regard si expressif comme une anxiété et une impatience, qui semblaient croître à mesure que le repas avançait vers sa fin.

Le banquier paraissait éprouver un sentiment du même genre. Alice, qui ne manquait elle-même ni de perspicacité, ni de tact, devina que le frère et la sœur désiraient être seuls pour causer en liberté, ce qu'ils n'avaient pu faire encore depuis l'arrivée de Lucrèce.

Elle n'attendit pas d'être congédiée et se retira sous un prétexte quelconque dès que le repas fut achevé.

Rémandier et Lucrèce revinrent seuls vers le petit salon, et lorsque le banquier eut installé l'infirme sur un siège bas, au coin du foyer, il s'assit en face d'elle et tous les deux pendant un instant, gardèrent le silence.

Puis, brusquement, Lucrèce éclata en larmes en répétant.

— Ingrat! Ingrat!

— Tu es donc toujours la même, ma pauvre

sœur, toujours exagérant les choses pour te tourmenter à plaisir?...

Il lui parlait très doucement, avec un accent de tristesse qui n'était pas feint.

Elle l'interrompit :

— Pas de phrases avec moi, tu sais bien que c'est inutile: rien que les faits et les faits parlent assez d'eux-mêmes. Tu as voulu m'isoler de ta vie, moi qui n'avais au monde d'autre affection que toi! moi ta sœur malheureuse à qui tu devais peut-être quelque gratitude...

— Je sais tout ce que je te dois, Lucrèce, dit le banquier d'un accent où la sincérité vibrante, je ne l'ai jamais oublié et j'ai essayé de l'en donner des preuves... Si ces preuves n'ont pas été suffisantes...

— Des preuves! que veux-tu dire? Ah! cette part de la fortune acquise par moi, c'est vrai... si tu savais comme cela est à mes yeux peu de chose! Penses-tu que je n'aurais pas eu assez de ressources dans l'esprit pour me procurer d'une autre manière l'aisance large dont j'ai besoin dans ma vie solitaire? Ce qu'il me fallait, c'était la tendresse fraternelle, le seul bien auquel je prétendais! Moi qui, par un malheur atroce et une singulière malédiction, me voyais condamnée à n'être jamais épouse ni mère, je ne pouvais attacher mon cœur ni réclamer un retour d'affection,

en dehors du cercle de la famille. Or, toute cette famille, puisque nos parents étaient morts, pour moi c'était toi! Tu étais plus jeune de cinq ans... Quand on est encore adolescent, cela fait une différence, et il y avait comme une passion maternelle dans mon dévouement de sœur aînée.

— Je la sais, Lucrèce, et ton amour fraternel m'était précieux et je te le rendais et je te le rends encore du plus profond de mon cœur, quoi que tu en puisses croire. Tu me reprochais de ne t'avoir pas gardée auprès de moi, mais tu ne peux avoir oublié qu'elle était la situation... Faut-il que tu m'obliges à rappeler ces choses passées! Ma femme et toi, vous entendez, les idées étaient diamétralement opposées aux miennes. C'était une lutte muette, mais cruelle entre vous deux; pour moi une souffrance de tous les instants...

Et tu m'as sacrifiée à elle; bien abrégéons, elle, pourtant, qu'il avait fallu tromper pour te sauver et qui ne t'aurait pas immolé le seul des scrupules! Enfin n'en parlons plus, elle est morte, et depuis... depuis deux ans que tu étais seule!

— Lucrèce crois-moi, je le désirais, j'y pensais toujours, mais je n'osais pas, je craignais...

— Tu craignais de donner à tes hôtes, aux amis courtoisants joyeux de la fortune, le spec-

taclé peu agréable de ma difformité.

— Peux-tu croire et peux-tu dire!...

Elle arrêta d'un geste sur les lèvres de son frère la justification assez difficile qu'il allait entreprendre.

— Inutile je te le répète, tu sais que je vois clair... surtout dans les choses qui me font souffrir. Tant que tu as été heureuse, tu as laissé de côté la pauvre Lucrèce, créature frappée, calamité vivante, et si tu me rappelles avec tant d'insistance maintenant c'est que la destinée cesse de te sourire, que tu te trouves dans une heure mauvaise et que tu as besoin de moi.

— Je ne t'ai pas caché que j'avais en ce moment de sérieux ennuis, répondit-il, comprenant combien de plus longues protestations seraient vaines. J'ai cru pouvoir compter sur ton affection fraternelle... comme dans le passé...

— Et tu as bien fait, dit-elle, dépouillant aussitôt l'amertume de son accent. J'ai le cœur fidèle moi et je suis à ta disposition comme toujours. De quoi s'agit-il voyons?...

(A suivre)

circonstances horribles. Occupé à faire sauter des bûches de bois au moyen de poudre, Vogel ayant remarqué qu'un coup ne partait pas attendu un moment à distance, puis se rapprocha pour se rendre compte de ce qui se passait. Alors qu'il examinait la bûche, une détonation retentit. Le malheureux, atteint en plein ventre, s'écrasa comme une masse tandis que ses entrailles s'échappaient avec un flot de sang. Des voisins accourus ne relevèrent qu'un moribond qui succomba quelques instants après son transport chez lui.

Belle preuve de confiance. — Il y a quinze ans, un jeune homme de Nidau, Berne, prenait du service dans les Indes néerlandaises. Depuis lors on n'avait eu que rarement de ses nouvelles. L'émigré avait laissé au pays une fiancée qui garda toujours sa foi à l'absent alors que les voisins, parents et amis la plaisantaient. Ce bel exemple devait être récompensé. Le jeune homme, garçon intelligent, avait dans l'intervalle acquis ses grades et rentra il y a quelques semaines chez lui, vêtu d'un superbe uniforme d'adjudant sous-officier, la plus haute distinction à laquelle puisse prétendre un étranger, et avec une belle rente assurée.

Il a conduit la semaine dernière sa brave fiancée à l'autel.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Personnel enseignant.

Le Conseil d'Etat approuve la modification à l'art. 21 du règlement d'exécution de la Caisse de retraite du personnel enseignant primaire, proposée par la Commission de la dite caisse, en ce sens que la pension prend cours le 31 Décembre de cette même année et sera payée par semestre, la 1ère moitié le 30 juin et l'autre moitié le 31 Décembre. En cas où le décès entraîne la cessation de la pension, l'arrérage dû sera payé dans le mois suivant le décès.

Amende

Est maintenue l'amende de fr. 590 prononcée contre X. pour contravention aux art. 14 litt. b. et 44 de la loi des finances (non déclaration de créances).

Service anthropométrique

Il est décidé de demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire de 2 500 francs pour achat de mobilier en vue de l'installation du service anthropométrique dans le canton et l'instruction de l'agent au cours préparatoire à Lausanne.

Gendarme

M. le Chef du Département de Justice et Police communique le résultat du compte du fonds de la Caisse de retraite de la gendarmerie pour l'exercice de 1908, bouclant au 1er Janvier 1909, par fr. 68,228,55.

Concession

Le Conseil d'Etat approuve la lettre à adresser au Département fédéral des Chemins de fer au sujet de la demande de concession de funiculaire Fiesch-Hôtel Jungfrau et recommandant de présenter à la prochaine session des Chambres fédérales la demande de concession Brigue-Glacier d'Aletsch-Jungfrau, par Naters, Bilsch-Ried-Mörel, Goppisberg-Riederalp, Riederfurka et Hôtel Jungfrau.

Dorénavant. — (Corr.) — Aujourd'hui, lundi, a eu lieu à Collonges, les obsèques de M. Michel Veuthey d'Alesse, décédé à l'âge de 72 ans. M. Michel Veuthey fut le parfait modèle du chrétien. Catholique de roche, excellent citoyen, travailleur acharné, il a élevé une nombreuse famille dont tous les membres continuent les traditions paternelles. Nous présentons à cette dernière l'hommage de nos condoléances.

Les Assemblées politiques de dimanche

La Réunion de Saxon

Refus de toute concession à la Minorité conservatrice dans le district de Martigny.

Les libéraux-radicaux du district de Martigny, réunis à Saxon pour y discuter des élections législatives du 7 mars, étaient particulièrement nombreux. Après une discussion nourrie, l'Assemblée a décidé, à une grosse majorité, de refuser toute concession à la minorité conservatrice. Et savez-vous le prétexte à cette intransigeance? Nos amis de Conthey ne donnaient pas au parti radical la part qui lui revient. Seulement, on oublie le coup de Nendaz.

Il fut un temps où le parti radical de Martigny légitimait son intransigeance d'après le district de St-Maurice où ses amis n'étaient pas représentés.

Maintenant qu'ils le sont, on parcourt le canton pour trouver une excuse. Dans ces conditions, on peut aller loin et même faire une excursion dans toute la Suisse.

Les Réunions de Vernayaz

Les deux partis du district de St-Maurice s'étaient donné rendez-vous à Vernayaz, naturellement chacun dans un local séparé.

Parlons d'abord de la réunion de nos adversaires qui ont eu quelque peine à trouver les candidats pour les deux sièges concédés.

Les radicaux de St-Maurice n'auraient pas d'élus au Grand Conseil, M. Maurice Mottiez pas plus que M. Henri de Bons n'ayant voulu mordre à cet hameçon. Ces messieurs ont sans doute estimé que notre commune avait été fort bien représentée et ils ont raison.

Les candidats radicaux sont, comme députés :

M. Alphonse Pochon, président de Collonges ;
M. Coquoze Jean, négt. à Salvan.

Comme suppléants :

M. Ernest Mottiez, fils à Vernayaz ;
M. Monnay Maurice, président de Massongex.

Dans le parti conservateur, nous avons, hélas ! des démissions infiniment regrettables à enregistrer. MM. Charles de Stockilper, Maurice de Werra, Gross Louis-François, Gross César, Biollay François se retirent du Grand Conseil. Les électeurs seront douloureusement surpris de certaines retraites que nous ne voulons pas autrement approfondir.

A mentionner aussi le désintéressement plein d'abnégation, comme suppléants, de M. Lonfat Daniel et Sallen Léon.

En revanche nous saluons l'entrée de nouvelles forces et de brillants talents.

Voici, d'ailleurs, la liste conservatrice.

Comme députés :

MM. Barman Pierre, de Massongex, avocat ;
Gross Frédéric, major de Salvan ;
de Werra Henri, prés. de St-Maurice ;
Pellissier Maurice, député ;
Rappaz Jean-Pierre, député ;
Vovilloz Charles, député.

Comme suppléants :

MM. Pochon Emile, a.nc.-vice-prés. ;
Jordan Jean, président,
Chappex Edouard, hôtelier ;
Monnay Edouard, président ;
Gex Casimir, président ;
Cergneux François, notaire.

Bex. — L'Assemblée préparatoire du parti radical du cercle de Bex qui a eu lieu lundi soir a décidé de revenir à la députation « compacte » pour le cercle.

Une demande, adressée par un groupe de citoyens libéraux-démocrates proposant qu'un siège, sur les cinq auquel a droit le cercle, soit concédé comme du passé, à la minorité libérale démocratique, non plus qu'une autre demandant que la députation actuelle soit intégralement réélue, n'ont trouvé grâce devant l'intransigeance des grands chefs radicaux.

Aux quatre députés radicaux sortant, MM. Vollecard, Paillard, à Bex, G. Amiguet, à Gryon, et Ponnaz, à Lavey, est jointe la candidature de M. H. Peytrequin, acclamée par l'Assemblée.

Le député qui jusqu'ici représentait la minorité libérale-démocratique du cercle de Bex, M. V. Morez, ne sera donc pas reporté sur la liste radicale.

C'est ainsi que les radicaux à Bex — comprennent l'égalité des citoyens. Les électeurs laisseront-ils faire ?

Vex. — Un acte de vandalisme qui a soulevé l'indignation dans toute la commune a été commis un de ces jours derniers au préjudice d'un garde-forestier, E. G. On a coupé, à coups de hache, une cinquantaine de ceps et fendu un certain nombre d'autres, dans une vigne lui appartenant, sise dans la combe de la Borgne, au-dessous de Vex. Il s'agit vraisemblablement d'un acte de vengeance.

La justice est nantie.

Chamoson. — Progressistes et réactionnaires. — (Corr.) — Le Nouvelliste vient de reproduire un beau discours, prononcé par M. J. Défayes à la société d'agriculture de Martigny-Ville. Parlant de l'assurance obligatoire du bétail, introduite dans cette localité, l'orateur dit que la société d'agriculture ne peut que se réjouir de cette innovation heureuse, intéressante au plus haut point les agriculteurs.

Les « radis » de Chamoson, vieux et jeunes, ne sont pas de cet avis ; car dimanche dernier, cette question éminemment progressiste et d'un si haut intérêt pour les propriétaires de race bovine, a été rejetée, par eux, avec un ensemble parfait, et cela sans discussion aucune.

Malgré ce beau geste de leur part, la caisse obligatoire d'assurance sur le bétail sera introduite à Chamoson et nous sommes convaincus qu'elle y fonctionnera pour le plus grand bien de tout le monde.

Il y a, paraît-il, des radicaux de deux sortes : des progressistes et des réactionnaires !

Retraite du Rd Curé Barras

On nous écrit de Chalais :

M. le Rd Curé Barras vient de quitter Chalais pour prendre sa retraite à Olon. Le digne et sympathique prêtre, à la haute et belle stature, à la voix mâle et au cœur d'or, a tenu d'une main ferme la houlette pastorale 17 ans durant à Hérémece, et bientôt 21 ans à Chalais. Là, comme ici, il a passé en faisant le bien. Encore à l'heure présente sa mémoire est bénie à Hérémece, et Chalais gardera forcément un excellent souvenir de ce pasteur, exemple vivant des vertus patriarcales. Qui, en effet, n'a été frappé par son esprit de foi, par sa simplicité, sa cordialité, sa générosité, sa longanimité, son amour pour la paix et la concorde. Sa bonhomie est connue de tous ceux qui le connaissent. Aussi, rares seront les familles de Chalais-Rechy qui ne lui sont redevables d'une dette particulière de reconnaissance pour les consolations et les services qu'elles en ont reçus. Et toute la paroisse lui doit une gratitude éternelle pour la belle mission qu'il fit donner l'année dernière à ses seuls frais.

Qu'en attendant les récompenses du Seigneur, pour ses grands mérites, — il lui soit accordé de jouir en paix de la retraite qu'il a prise, bien plus par humilité que par débilité.

Au vénérable retraité, mon inaltérable affection et l'hommage de ma plus haute estime.

Z.

Collombey, le 23 février 1909.

A Monsieur le notaire Eugène de Lavalaz, député de chez nous au Conseil national,

Salut !

Vous avez cité en justice le Nouvelliste parce qu'il a publié une correspondance en janvier dernier, dans laquelle je disais qu'un propriétaire foncier de chez nous, par ses prétentions excessives, risquait de faire manquer une affaire industrielle importante pour notre commune.

Je m'étais bien gardé de vous nommer, mais vous-même, dans le numéro suivant du *Confédéré* vous avez publié que c'est vous qui êtes ce propriétaire foncier.

D'autre part le public précise maintenant et nul ne se gêne chez nous pour traduire ces « prétentions excessives » par quatre vingt mille frs.

Dans votre citation vous demandez rétractation et indemnité.

Comment ne rétracterai-je puisque c'est vous qui vous êtes nommé vous-même ? Je ne puis pas dire non plus que votre prétention de quatre-vingt mille frs soit une prétention modeste, à moins que ce chiffre ne soit pas exact, ce que vous feriez bien de fait connaître au public.

Il serait aussi intéressant de savoir quelle est la cause pour laquelle l'affaire qui s'annonçait sous de si belles apparences pour notre localité paraît être pour le moment abandonnée.

J'attends votre réponse.

Je vous salue, Monsieur le Député, et je reste toujours

L'AMI DROZET.

La froidure et les pronostics.

— Il avait bien été annoncé que l'hiver serait rigoureux et d'une longue durée. Mais quelques pronostiqueurs affirmaient au contraire entrevoir pour fin janvier une douce température, des journées toutes de soleil et de chaudes haleines. Il y a donc, comme toujours contradiction et incertitude.

Mais le phénomène de déplacement qui caractérise l'hiver actuel n'a été aucunement prédit. La neige a blanchi des régions qui ne la connaissent point, et aujourd'hui encore il gèle dans la zone méditerranéenne habituée au printemps perpétuel.

Sans rechercher à ces écarts de la nature une explication impossible, constatons que nous traversons une période d'épreuves exceptionnelles, faite de crise économique, de chômage, de catastrophes, de froidure et d'incessants accidents. Les malheureux sont nombreux, et beaucoup souffrent de leurs précédents excès et d'un manque de prévoyance. On a oublié qu'aux sept années d'abondance succèdent les années de disette et trop rares sont les hommes qui ont constitué les réserves de Joseph. Sera-t-on plus sage désormais ?

Fully. — (Corr.) — Samedi est décédée, à l'âge de 46 ans, une bonne mère de famille, Amélie Ancey, laissant dans la désolation un époux et seize enfants. Nous recommandons ces derniers à la bonté des gens pour lesquels la fraternité chrétienne n'est pas un vain mot.

L'Etat, les Communes et les Faillites. — (Corr.) — Il y a des fois déjà que, lisant avec attention le *Bulletin Officiel*, je remarque des anomalies qui frisent le ridicule. L'Etat et certaines communes mettent en poursuites publiques, puis en faillite, des citoyens absents du pays pour des sommes de 0 fr. 40, de 0 fr. 80, de 1 fr. 50. Il va de soi que la plupart du temps, soit ignorance, soit oubli complet le citoyen ainsi visé ne sait rien de ce qui se passe pendant son absence et n'a même pas connaissance de sa dette. Sinon il payerait ces quelques sous. Vous ne verrez jamais un particulier

poursuivre un voisin pour des peccadilles de ce genre. Est-ce que l'Etat et les communes ne pourraient pas être au moins aussi humains et fixer un minimum, 2 francs par exemple, au-dessous duquel ils ne pourraient engager de poursuites ?

X

Leytron. — Nous avons reçu au sujet du mystérieux drame de Leytron, qui laissera un si triste souvenir du car naval de 1909, deux correspondances que nous regrettons ne pouvoir insérer. Il ne nous appartient pas de devancer les décisions du Tribunal de Martigny qui a commencé et qui poursuit l'enquête sur les causes de la mort du pauvre italien.

Sierre. — (Corr.) — Le *Confédéré* de samedi prétend que les partis politiques de Sierre iront aux urnes avec leur propre drapeau, dimanche prochain. Cela n'empêche qu'il y ait entente sur le nombre de sièges laissés à chaque parti et par conséquent, application tacite d'une certaine représentation proportionnelle.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Initiative de l'Allemagne

PARIS, 1er mars. — Le *Petit Parisien* annonce que l'Allemagne a saisi dimanche la France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie d'une note qui propose une procédure à suivre pour amener un rapprochement définitif entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

L'*Echo de Paris* annonce de son côté que le baron d'Aehrenthal rédige actuellement une note énumérant les concessions que l'Autriche est disposée à faire.

Les amazones

monténégrines

ROME, 1er mars. — Suivant le *Corriere de Poggie*, qui s'imprime à Bari, le Monténégro prépare à la guerre 10,000 hommes concentrés à Prestan.

Le prince Nicolas de Monténégro a visité le campement et exhorté les soldats à combattre vaillamment pour la cause slave qui, a-t-il ajouté, sera soutenue par la Russie. Les femmes les plus vigoureuses, revêtues de costumes masculins, participent aux exercices militaires. Chaque jour, l'un ou l'autre des ministres va au camp et y prononce des discours.

Qu'achèterais-je pour Pâques à mon filleul? Notre nouveau catalogue gratis contenant 1250 dessins fotogr. de montres garanties, articles d'or et d'argent, vous conseillera au mieux. *E. Leicht-Mayer & Cie, Lucerne, Kurplatz 27. H6200Lz 5130*

1000 fr.

ont été PERDUS à Monthey le samedi après-midi, 27 février, depuis la Bin que hypothécaire jusqu'aux « Semilles ». La personne qui aurait trouvé cette valeur — 2 billets de 500 fr. — est priée de la rapporter contre bonne récompense au président du tribunal à Monthey.

Buvons du bon vin

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et amis que, sur les conseils de M. l'abbé CLAVEL, leur directeur, MM. les propriétaires des beaux vignobles de St-Charles (Côte du Rhône) se sont réunis sous le nom d'Union Catholique. Ils ne vendent que le vin de leur récolte. Le rouge est livré à partir de 70 fr. la barrique de 220 lit. et le blanc à partir de 80 fr., logé franco de port à toute gare de Suisse désignée par l'acheteur. Echantillons gratuits. Ecrire à M. le Directeur de l'Union catholique de Vergèze, Gard (France). H 841 X 5098

Moeri et Cie Lucerne
se recommandent pour la construction de
Chauffage centraux de tous systèmes
Représentants pour le Valais, D12,439
Clovis MARTIN à SION 5161

LEUTWYLER & BOREL
Z BEX Constructeurs BEX
GRANDS ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
Charpentes — Serrurerie en bâtiment. — Tra-
vaux artistiques en fer forgé, Balcons, Rampes,
Marquises, Serres, etc. — Appareillage et Fu-
misterie, dépôts de la fabrique de fourneaux
de Sursee. Réparations en tous genres. 5122
— Plats et Devis sur demande —
TÉLÉPHONE - Bureaux: Quai de l'Avançon

**Société générale
d'électricité, Bale,**
Bureau d'installation, Lausanne, Grand Chêne 11,
(Maison Mercier) Téléphone 1444
**Moteurs et appareils
électriques**
Devis gratuitement sur demande. Prix modérés
H 10208 L 5028

**Maison VALAISANNE d'expédition
de chaussures**
Fabrique de Socques
Victor DUPUIS,
Martigny



Souliers ferrés
Art. 500 Hom. 40/47 7.50
» 602 Garç. 35/39 6.90
» 301 Fem. 36/42 6.20
» 250 Fillet. (30/35 5.20
(26/29 4.20)

Articles d'hiver
Pantouffles lisière
26/29. 30/35. 36/42. 43/47
1.70 1.90 2.20 2.70

Pantouffles f.utre hautes
26/29. 30/35. 36/42
2.20 2.60 2.95

Souliers claque cuir
26/29. 30/35 36/42
4. 4.75 5.40

Caoutchoucs, Guêtres vernies
et grainées à très bas
prix. 5045

Catalogue illustré (300 articles environ
franco sur demande)

COQUELINE
Lapp
Sirop contre la coqueluche
Meilleur remède contre la toux, l'en-
rouement, les maladies de la gorge,
pour enfants et adultes.
Le flacon 1.50
En vente dans toutes les meilleu-
res pharmacies.
Dépôt général: pharmacie LAPP
Fribourg. H 126 F
Dépositaire: François BESSON
droguiste à Bagnes. 62

Boucherie-Charcuterie Populaire
François Mermoud
HENRI BLANC, success.
3, Chêne-de-Bourg, 3
Lausanne
Vente de marchandise du pays, de bonne
qualité et au prix de revient
Bouilli, de 60 à 75 c. le demi kilogram.
Rôtis, de 75 à 85 le demi-kilog.
Charcuterie de campagne, Saucissons, Saucis-
ses au foie et aux choux, Saucisses à rotir.
On expédie aussi contre remboursement des
quartiers de devant et de derrière à prix ré-
duits. H5148L

Cailler
CHOCOLAT AU LAIT
ALIMENT COMPLET
5095 H3,81L

VIN BLANC (gar. naturel, coupé
avec vin de rais. sec)
à 20 fr. les 100 lit.
pris en gare de Morat contre remboursement.
Analyisé par les chimistes. — Fûts à disposition —
5084 Echantillons gratuits et franco. H 493 F
Oscar ROGGEN Morat

Théâtre Concert AU JUPITER
chez soi!

GENÈVE — 19 Rue Bonivard — GENÈVE

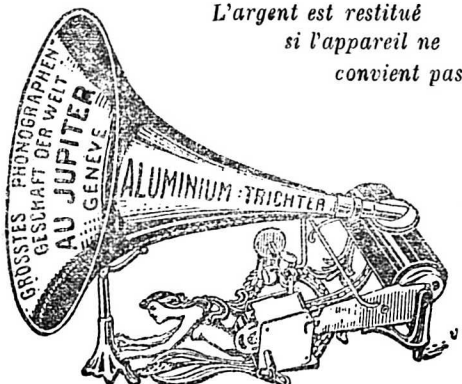
Malgré son prix extra réduit de
7 fr. 50

Le „Phonographe“

peut rivaliser avec les appareils les
plus coûteux. Solidité garantie.

Cylindres les meilleurs du monde,
1 fr. 25 p., sortant d'une fabrique
dont la production dépasse 50,000
cylindres et 1000 phonographes par
jour.

Pour 15 fr., nous livrons contre
remboursement le Phonographe
avec 6 cylindres. Avec le pavillon
en aluminium, 1 fr. 50 en plus.



L'argent est restitué
si l'appareil ne
convient pas

1000 Certificats spontanés

M. Fritz Schumacher, Wangen, p. Olten écrit: — Je suis très content de
votre phonographe populaire, il joue clairement et agréablement. Je pourrai
toujours le recommander et l'on m'a déjà acheté trois morceaux parmi ceux que
vous m'avez envoyés. H30602X 5036

M. Alfred Schunegger, à Berne, Neufeldst., 25, écrit: — Je suis bien
satisfait de votre phonographe populaire et je suis heureux de pouvoir vous faire
une nouvelle commande.

M. Albert Weber, de St-Gall, écrit: — Le phonographe que vous m'avez en-
voyé m'a bien satisfait. Il joue bien et clairement et je ne puis faire autrement
que de le recommander à mon entourage.

Demandez le catalogue des Musiques à bouche: accordéons, violons, guitares,
harmonicas, zithers, etc., etc., etc.

Demandez également le catalogue pour les disques PATHÉ

Extrait Liebig
de viande

Améliore soupes, sauces, légumes, etc.

BOUILLON OXO

Liquide, prêt à la minute.

1 1/2 à 2 cuillerées à café dans une
tasse d'eau chaude.

H103L

5038

IMPORTANCE

DE LA
PUBLICITE

L'importance de la publicité est généralement reconnue.

— La grande extension qu'elle s'est acquise est une preuve de sa nécessité et des avantages qu'elle présente. Il est certain que le négociant qui a fait une fois des annonces n'y renonce jamais et que le profit qu'il en retire augmente en proportion de ses frais d'insertion. Un coup d'œil dans nos journaux suffit, du reste, pour démontrer que ce sont précisément les maisons importantes qui usent de la publicité, qui lui redonnent en bonne partie leur position commerciale.

Quiconque veut se faire connaître et rester connu, doit insérer, il doit faire savoir au monde ce qu'il est, où il est et ce qu'il fait; car rarement l'acheteur se donnera la peine de chercher dans sa retraite le négociant qui ne fait pas de réclame. Et pour quoi le ferait-il, tandis qu'il apprend facilement par les journaux où il peut faire ses achats et que précisément le marchand qui annonce et dont les affaires ont pris de l'extension, doit certainement être parfaitement au courant des besoins de sa clientèle, tant sous les rapports du choix que sous celui du goût?

Que l'on ne croie pas que seules la position et l'installation élégante du local contribuent à la prospérité d'un commerce; on peut fonder une maison dans les déserts d'Afrique, Vienne, Berlin, Londres ou Paris, mais sans réclame partout elle restera également inaperçue et ignorée, tandis que la publicité, où que ce soit la fera toujours rapidement reconnaître.

La réclame au moyen des enseignes est destinée aux passants mais combien hélas! (certainement la plus grande partie) passent sans y faire attention, sans jeter le moindre regard sur l'enseigne ou sur les étalages?

Que peut donc faire un négociant de plus avantageux que d'utiliser l'annonce pour se faire connaître et reconnaître? Le succès ne fût jamais défiant dès l'instant que le contenu de l'annonce répond à la réalité. — Il n'y a que ceux qui n'ont jamais annoncé qui doutent du résultat; mais certainement ils changeraient d'avis en tentant un essai, car l'importance de la publicité ne saurait être méconnue.

Beaucoup de gens reculent devant les frais; ils s'imaginent que leur commerce ne peut les supporter. Ces gens-là sont peu prévoyants et n'atteindront, avec leur manière de voir, jamais le but que chacune propose en fondant un commerce.

Assurément, il y a cent, même vingt-cinq ans les annonces n'étaient pas nécessaires. L'état des journaux d'alors n'était du reste aucunement de nature à offrir une compensation quelconque pour l'argent dépensé en publicité, mais notre époque qui a vu la presse s'élever en souveraine sur tout le monde civilisé, ne saurait être comparée au passé, par aucun homme sensé.

Comment, où et quand le négociant doit-il faire de la réclame? Chacun le trouvera bientôt soi-même, attendu que cela dépend de la nature de chaque commerce.

Offres & Demandes de Places

Jeune fille

demandée pr tout faire dans
un ménage de 2 pers. à Lau-
sanne: Ecrire: Bontaux, T-r-
reaux 4, Lausanne. 5133

On demande pour la saison
d'été à Interlaken, dans une
maison privée
une femme
de chambre

munie des meilleurs référen-
ces, sachant le service de la
maison et de table. Offres
sous C 10807 à Haasenstein &
Vogler Lausanne. 5134

Employés d'hôtels pour tou-
tes branches sont demandés
dans maison 1er ordre.

Saison d'été 1909
S'ad. Bureau Général de pla-
cement A. BORNET, Sierre
(Valais) H 31184 L 5135

COUTURIÈRE OU LINGÈRE

On demande une bonne
couturière ou lingère comme
fille de magasin dans une lo-
calité importante du canton.
Inutile de se présenter sans
de bonnes recommandations.
Adres. les offres et exigen-
ces de salaire et si possible la
photographie sous chiffres 122
HAASENSTEIN et VOGLER,
Sion. 5138

On demande un jeune hom-
me sérieux comme
APPRENTI BOULANGER
Bonne conditions. S'adr. à
G. SCHWITZER, boulanger
Sion 61

On demande pour ménage
sans enfants toute l'année à
la campagne
Femme de chambre
de 25 à 28 ans, très propre
très soigné. Bons gages.
Envoyer références à Mme
FARAMAZ, MESSERY, Hte Sa-
voie. 64

On demande une
bonne fille
propre et active sachant faire
la cuisine. — Bon gage. —
Ecrire case postale 1668 Mar-
tigny. H21184L 5126

Voyageur

à la commission demandé par
maison de vins (ayant des
spécialités sans concurrence)
Ecrire sous H 5125 Mce à
l'agence Haasenstein & Vogler
Lausanne.

**On a trouvé
de l'argent**

à St-Maurice, la personne qui
l'a perdu est priée de récla-
mer dans la huitaine au jour-
nal qui indiquera. 65

Fromages et vacherins

J'envoie toujours par pié-
ce et par colis postaux de 5
à 20 kg. Fromage gras extra
à 0,35 le 1/2 kg. Mi-gras ten-
dre et salé à 0,70 le 1/2 kg.
Vacherin Mt d'Or par boi e de
2 à 3 kg. à fr. 1.50 le kg. Lim-
bourg. à fr. 1.45 le kg. Tom-
mes de chèvre à fr. 1.60 le kg
On reprend ce qui ne convient
pas. Vve SCHRECHER. Aven-
ches. H20337Y 5116

LA CATALYSINE guérit
rapidement:
Fronces, Diphté-
rie, Pneumonie, **GRIPPE**,
Maladies infectieuses, toutes
fièvres en général. — Le fla-
con fr. 3.50, dans toutes les phar-
macies. A Lausanne: Pharmacie
Béguin, et pour le gros: Laboratoire
Béguin. 5073 H27101--5

PURIFIEZ

VOTRE SANG par une cure
de H20F
véritable
Sirop de bron de noix
ferrugineux GOLLIEZ
(Marque: 2 palmiers)
employé depuis 35 ans
avec le plus grand succès
En vente dans toutes les
pharmacies en flacon de
3 fr. et 5 fr. 50 et à la
Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Avis aux vignerons

Vu l'approche de la saison
j'avisé MM. les vignerons que
j'ai un joli choix de sécateurs
neufs forgés et garantis à des
prix modérés.
Aiguillage et réparation des
sécateurs prompts et soignés.
Se recommander à:
E. STRASSER, coutellerie
rue du Cropt, BEX. 22

fermier

A affermer petit domaine de
13 -- 14 hect., (30 posses) en-
près et en champs, belles écu-
ries pour 15 têtes gros bétail
à 2 chevaux, porcherie neuve
logement neuf de 7 pièces.
Entrée le 1er mai prochain. —
S'ad. à W. JACOT agent, d'af-
faire, BEX. H21168L. 5125

Foin

A vendre 5 à 6 chars, foin
et regain première qualité
chez A. Rouiller Collonges (Va-
lais. 5026

Viande de cheval fraîche

excellente viande provenant
de jeunes chevaux, pour bouil-
lir à 80 ct. le kg.; pour rotir,
sans os 1 fr. le kg.; Roastbeef
1.20 le kg. Graisse fine pour
la cuisine 1.20 le kg. à partir
de 10 kg. franco 5103
Langue salée et fumée
fr. 1.50 par pièce.
Julien DRELLER, boucher,
Bâle H 1038 Q

Lards et saindoux

La Charcuterie Payernol-
se J. HUBLER-GIVEL à Payern-
ne expédie contre rembour-
sement: 5113
Lard maigre, le kg. fr 1.80
Lard gras le kg. 1.50 et 1.60
Saindoux garanti, pur
porc, le kilog 1.60
Tout en marchandises frat-
ches et de première qualité.

GRIPPE
névralgies, insomnies,
etc., guéries par la
CÉPHALINE
souverain contre la
Migraine
A.-G. Pelitat, ph., Yverdon
Toutes pharmacies., pou-
dres 1.50 la boîte
Dépôt: Pharmacie LO-
VEY Martigny. 5032

Achat d'antiquités

J'achète aux meilleures
conditions: meubles sculptés
et marqueterie, sièges, pi-
nures, gravures, bijoux, ar-
genterie, bibelots, porcelaine,
faïence, étoffes, tapisserie
armes étain sculptures, inté-
rieures d'église etc. Exper-
ises. H GOLDSTAND, 18 Ave-
nue du Kursaal, MONTREUX
H 6628 M 5058

Règle. Méthode infaillible pour
tous retards. 11 francs Phar-
macie de la Loire, Nantes
France. H692X 5081

**Prendre le
Sirop Burnand**

contre toux, rhumes, co-
queluche, rougeole, grippe
pour les enfants ur-
tout c'est se convaincre
de son efficacité et l'ado-
pter comme

REMEDÉ DE FAMILLE
Pharm. Burnand Lau-
sanne, et toutes les phar-
1 fr. 25 et 2 f. 10244 5035

**ATTENTION au TRAIN,
Occasion exceptionnelle**

A Chalais le samedi 27 février et jours suivants à liqui-
der à bref délai un grand assortiment de costumes pour
hommes, complets élégants, bonne coupe, bien cousus et
d'une solidité irréprochable. Un stock de pantalons pour
travail, chemises et blouses 1re qualité extra fort. Ces
marchandises seront vendues à des prix dérisoires. Dépôt
unique dans le canton chez CALOZ Valentin à Reschy,
Chalais. 63

Les scieries Renfer & Cie

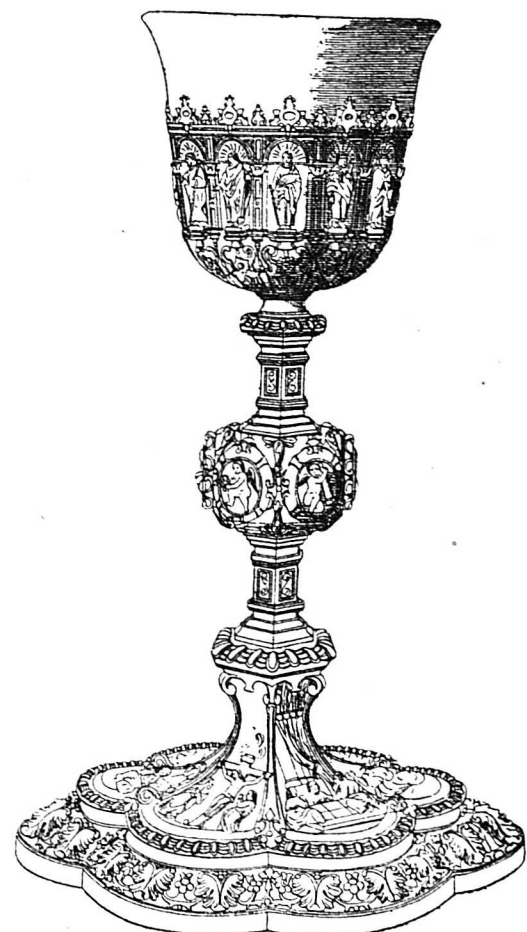
(A. G.)

Boujean et Bienne

se recommandent pour la livraison de planches en sapin
et bois dur de toutes dimensions.

Beau choix de planches en chêne
Lames sapin et pitch-pin
Parqueterie — Usine d'injection

Etablissement d'Art Ecclésiastique
Œuvre St-Augustin, à St-Maurice



Catalogue gratis.

**LE MEILLEUR
DEPURATIF
DU SANG EST LA
SALSEPAREILLE
MADEL**